

Hypothèses sur le service de la paix

J'estime que le mariage traditionnel¹ est la pierre d'angle de la paix dans le monde : argumentaire.

I. L'essentiel sur le mariage

Contrairement aux apparences, réductrices, le mariage n'implique pas deux mais trois² personnes, et c'est pour cette raison que la volonté de l'un ou l'autre des mariés ne suffit pas à créer le divorce³.

II. Notes complémentaires

A ne pas savoir communiquer avec une femme, un homme ne peut profiter de son charme non plus. A ne pas savoir communiquer avec un homme, une femme ne peut profiter de sa sagesse non plus ?

2.1. Institution du mariage

L'engagement pris avec Dieu, qui se réfère à la conscience de la difficulté intrinsèque⁴ de communiquer avec un être du sexe opposé, est notamment⁵ caractérisé par l'engagement tripartite à surmonter ces difficultés : on peut compter sur l'aide de Dieu en toutes circonstances, de sorte que le renoncement à continuer la communication n'engage que tout ou partie des époux qui voudraient divorcer, sans que la nature de leur engagement avec Dieu n'ait à changer.

2.2. Quant à Dieu

A cet égard, distinguons l'engagement pris envers Dieu, le cas échéant, par une démarche dont la publication concerne toute la communauté, de l'appel éventuel de Dieu envers nous : tout le monde peut s'engager envers Dieu s'il le désire, mais il semble logique et acceptable, sinon vérifiable et discutable, que certains seulement soient appelés par lui, le cas échéant.

L'hypothèse extrême selon laquelle nul ne serait jamais appelé dans la mesure où Dieu n'existerait pas, ne concerne que l'impie, dont le testamentaire⁶ dit : « "pas de Dieu", voilà toute sa pensée. »⁷

2.3. Institutions des églises

En prolongeant le raisonnement au-delà de ce fondement initial, il semble que le renoncement à la vie de couple pourrait constituer, du point de vue de la paix dans le monde, une concession des moines et nonnes à ce que devrait être l'engagement au service de la paix : une priorité naturelle pour tous.

Par cette observation, il s'agit moins de nier la réalité et la nécessité du travail produit par ces personnes, que de recentrer l'institution religieuse par la revendication légitime de l'acceptation du mariage traditionnel ci-avant défini, là où l'exégète pour quel motif que ce soit, en avait réduit la portée.

¹ Référence à la tradition religieuse, caractérisée par le mariage hétérosexuel

² Référence à Dieu, caractérisée par les institutions du mariage religieux

³ S'agissant du mariage civil, tout est possible. Mais s'agissant du mariage religieux, l'un ou l'autre des protagonistes peut s'il le désire, conserver son engagement avec Dieu, dont il s'agit dans le mariage.

⁴ L'homme et la femme ne sont pas faits pareils, ni au-dedans ni au-dehors, c'est là le charme de la vie et la difficulté de la communication ; l'un ne va pas sans l'autre, et qui surmonte la difficulté peut profiter de la paix.

⁵ Cette conscience est poussée à son paroxysme dans l'Islam, où la profession de foi et le mariage sont attestés, sauf erreur ou omission, par la déclaration du même engagement à ce que j'appelle la joyeuse soumission à écouter dieu, qualifiée plus prosaïquement de « sourate de la clé ».

⁶ Référence aux testaments, caractérisée par l'ancien testament et le nouveau, et à tout autre témoignage de la vie spirituelle dont chacun d'entre nous peut avoir la bonne volonté de gratifier nos enfants.

⁷ la Bible, Psaumes 10:4